

Conditions Définitives en date du 12 juin 2014



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

Programme d'émission de titres de créance de 1.000.000.000 d'euros

(Euro Medium Term Note Programme)

(Le « Programme »)

Emprunt obligataire de 20.000.000 euros portant intérêt au taux de 2,675% l'an et venant à échéance le 16 juin 2027

(les "Titres") émis dans le cadre du Programme

Souche : 2014-3

Tranche : 1

Prix d'émission : 100,00 %

HELABA

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE

23 JUIN 2014

ARRIVÉE

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le prospectus de base en date du 5 décembre 2013 visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 13-651 en date du 5 décembre 2013, tel que complété par le supplément au Prospectus de Base en date du 16 mai 2014 visé par l'AMF sous le numéro 14-208 en date du 16 mai 2014 (ensemble, le "**Prospectus de Base**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des Titres pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites Internet de (i) l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) l'Emetteur (www.valdoise.fr) et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s), auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat membre concerné de l'Espace Economique Européen.

- | | | |
|------------|--|---|
| 1. | Emetteur : | Département du Val d'Oise. |
| 2. | (i) Souche n° : | 2014-3 |
| | (ii) Tranche n° : | 1 |
| | (iii) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : | Sans objet |
| 3. | Devise(s) Prévues(s) : | Euros (€) |
| 4. | Montant Nominal Total : | 20.000.000 € |
| | (i) Souche : | 20.000.000 € |
| | (ii) Tranche : | 20.000.000 € |
| 5. | Prix d'émission : | 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche |
| 6. | Valeur Nominale Indiquée: | 100.000 € |
| 7. | (i) Date d'Emission : | 16 juin 2014 |
| | (ii) Date de Début de Période d'Intérêts : | Date d'Emission |
| 8. | Date d'Echéance : | 16 juin 2027 |
| 9. | Base d'Intérêt : | Taux Fixe de 2,675 % l'an |
| 10. | Base de Remboursement/Paiement : | A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total. |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Sans objet |
| 12. | Option de remboursement : | Sans objet |
| 13. | Date des autorisations d'émission des Titres : | Délibération n°2-04 du Conseil général de l'Emetteur en date du 17 janvier 2014 |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

- | | | |
|------------|--|---|
| 14. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (i) Taux d'Intérêt : | 2,675% par an payable annuellement à terme échu |
| | (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : | 16 juin de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) pour la première fois le 16 juin 2015. |
| | (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : | 2.675 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |
| | (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : | Sans objet |
| | (v) Méthode de Décompte des Jours : | Exact/Exact – ICMA |

(vi) Date(s) de Détermination du Coupon : 16 juin de chaque année

15. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet

16. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet

18. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet

19. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €

20. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet

21. **Montant de Remboursement Anticipé :**

Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités :

Remboursement pour des raisons fiscales :

(i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Non

(ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non

22. **Rachat (Article 6(g)) :** Non

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés

(i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur

- (ii) Etablissement Mandataire : Sans objet
- (iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** TARGET
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
26. **Masse (Article 11) :** Applicable
- Représentant titulaire
MASSQUOTE S.A.S.U.
RCS 529 065 880 Nanterre
- 33, rue Anna Jacquin
92100 Boulogne Billancourt
France
- Représentée par son Président

Représentant suppléant

Gilbert Labachotte
8 Boulevard Jourdan
75014 Paris

Le Représentant recevra une rémunération annuelle de 450 EUR (hors TVA), payable à chaque date anniversaire de la Date d'Emission (soit le 16 juin) et pour la première fois le 16 juin 2014.

Le Représentant exercera ses devoirs jusqu'à sa dissolution, sa démission ou révocation par une assemblée générale des titulaires de Titres ou jusqu'à ce qu'il devienne incapable d'agir. Sa nomination prendra automatiquement fin à la Date d'Échéance, ou à celle du Remboursement Anticipé avant la Date d'Échéance.

27. **Conversion en euros :** Sans objet

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département du Val d'Oise :

Par : Monsieur Arnaud Bazin, Président du Conseil Général du Département du Val d'Oise
Dûment habilité



PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire
LE 23 JUN 2014
ARRIVÉE

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 16 juin 2014 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des titres de la même catégorie que les Obligations à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Les Titres Existants sont admis aux négociations sur Euronext Paris.
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 6.700 Euros HT
- (iii) Publications additionnelles du Prospectus de Base et des Conditions Définitives : Sans objet.

2. NOTATIONS

Le Programme a fait l'objet de la notation suivante :

Fitch France S.A.S. : AA-

Fitch France S.A.S. est établie dans l'Union Européenne, est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site Internet de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

Les Titres ne font pas l'objet d'une notation

3 INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf (i) indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente" et (ii) au titre des commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés sont susceptibles d'effectuer des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4.RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION ET DES DEPENSES TOTALES

- (i) Raisons de l'offre : Le produit net de l'émission des Titres sera destiné au financement des investissements de l'Emetteur.

(ii) Estimation du produit net : 19.950.000,00 Euros

5. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 2,675 % par an.

6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0011950716

Code commun : 107421459

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :

BNP Paribas Securities Services
(Numéro d'affilié à Euroclear France 29106)
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) :

BNP Paribas Securities Services
(Numéro d'affilié à Euroclear France 29106)
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93500 Pantin
France

7. PLACEMENT

(i) Méthode de distribution : Non syndiqué

(ii) Si syndiqué : Sans objet

(a) Nom et adresse du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre : Sans objet

(b) noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

(c) Date du contrat de prise ferme : Sans objet

- (d) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet
- (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Helaba
- (iv) Montant global des commissions de prise ferme et de placement : Sans objet
- (v) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet
- (vi) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1*